



N° 24.21
SORTIES INVENTAIRE SUITE VENTE DE
VEHICULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le bureau dûment convoqué le 06 mai
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 15 mai 2024
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 4

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Monsieur CASTAING Patrick

EXCUSES :

Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude

Il est exposé :

- 455 CXJ 38
- 685 BZJ 38
- ES 113 JZ (ancienne immatriculation 665 BTT 38)
- ES 921 JY (ancienne immatriculation 384 BWA 38)

Le véhicule PL BOM immatriculé 455 CXJ 38 a été vendu le 09 février 2024 à l'entreprise GUYONNET – 29 chemin Giroud – 38110 SAINT VICTOR DE CESSIEU.

Les biens correspondants à l'achat initial du véhicule et aux pièces diverses, qui doivent être sortis de l'inventaire sont :

- Bien 1079
- Bien 1079-1
- Bien 2016-2182-001415
- Bien 755
- Bien 756

Le véhicule PL BOM immatriculé 685 BZJ 38 a été vendu le 09 février 2024 à l'entreprise GUYONNET – 29 chemin Giroud – 38110 SAINT VICTOR DE CESSIEU.

Les biens correspondants à l'achat initial du véhicule et aux pièces diverses, qui doivent être sortis de l'inventaire sont :

- Bien 1018
- Bien 1018b
- Bien 1081
- Bien 1081-1
- Bien 367
- Bien 368
- Bien 804
- Bien 809

Le véhicule PL BOM immatriculé ES 113 JZ (ancienne immatriculation 665 BTT 38) a été vendu le 09 février 2024 à l'entreprise GUYONNET – 29 chemin Giroud – 38110 SAINT VICTOR DE CESSIEU.

Les biens correspondants à l'achat initial du véhicule et aux pièces diverses, qui doivent être sortis de l'inventaire sont :

- Bien 1056
- Bien 1056-1
- Bien 1056-2
- Bien 1056-3
- Bien 1056-4
- Bien 310
- Bien 311
- Bien 732
- Bien 870

Le véhicule PL BOM immatriculé ES 921 JY (ancienne immatriculation 384 BWA 38) a été vendu le 09 février 2024 à l'entreprise GUYONNET – 29 chemin Giroud – 38110 SAINT VICTOR DE CESSIEU.

Les biens correspondants à l'achat initial du véhicule et aux pièces diverses, qui doivent être sortis de l'inventaire sont :

- Bien 1042
- Bien 1189
- Bien 1189-1
- Bien 1263
- Bien 325
- Bien 326
- Bien 876

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération a été votée à l'unanimité par le bureau

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 15 mai 2024

Michel FAYET,
Président.

